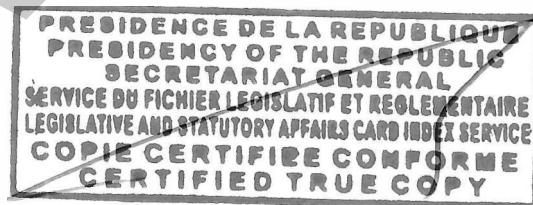


LOI N° 2025/015 DU 17 DEC 2025

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2025/002 DU 18
JUILLET 2025 FIXANT LES INCITATIONS A L'INVESTISSEMENT
EN REPUBLIQUE DU CAMEROUN**



*Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Est ratifiée, l'ordonnance n° 2025/002 du 18 juillet 2025 fixant les incitations à l'investissement en République du Cameroun.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais. /-



Yaoundé, le

17 DEC 2025

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



www.prescam.cm